

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 31 août 2023

**Présents** : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard

**Excusés** : CHAUDREL Maurice, JOLLY Nicolas

**Absente** : COLAS Isabelle

**Secrétaire de séance** : ARRESTAYS Jacqueline

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation par Monsieur LHERMITTE, Directeur général des services de la communauté de communes et Monsieur TANGUY, Directeur financier, du pacte financier et fiscal.
2. Avenant au marché de rénovation de trois ouvrages de gestion hydrauliques.
3. Budget principal – décision modificative n° 2.
4. Avenant au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide.
5. Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AM n° 95.
6. Modification de l'emploi permanent créé par délibération n° 2022-040 en date du 9 juin 2022 sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non-complet.
7. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
8. Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – exercice 2022.
9. Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – exercice 2022
10. Droit de chasse.

### **ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2023.

## **PRESENTATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE**

Présentation du Pacte financier et fiscal par Monsieur LHERMITTE, Directeur général des services de la Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée, et de son Directeur Financier Monsieur TANGUY.

Ce volet du pacte financier et fiscal est axé :

- Sur la neutralisation des attributions de compensation négatives de certaines communes,
- Sur la compensation pour les communes ayant un lotissement en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2020, du transfert de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée.

Deux scénarios ont été élaborés en vue de neutraliser ces attributions de compensation négatives. Dans les prochains mois, les élus devront choisir l'un ou l'autre des scénarios présentés.

Il est précisé la nécessité d'obtenir l'unanimité des conseils municipaux :

1. Délibération du conseil communautaire (majorité des 2/3)
2. Délibération de chaque conseil municipal (majorité simple du conseil municipal)

### **BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de procéder aux virements des crédits suivants :

#### Dépenses d'Investissement

21318-op°12- Travaux de bâtiments Autres bâtiments publics	- 7 000 €
2184-op°10- Acquisition de matériel et mobilier Mobilier	+ 2 470 €
2132-op°22- Commerces Immeuble de rapport	+ 1 200 €
21318-op°24- Marais Autres bâtiments publics	+ 3 330 €

### **AVENANT AU MARCHE DE RENOVATION DE TROIS OUVRAGES DE GESTION HYDRAULIQUES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 septembre 2022, le Conseil Municipal a attribué le marché de rénovation de trois ouvrages de gestion hydrauliques dans le marais à l'entreprise SAS BRICE TP d'un montant de 36 781 € HT

Il informe que l'effondrement de buses soutenant le chemin de la Dispartie a entraîné des travaux supplémentaires d'un montant de 2 773 € HT soit 3 327,60 € TTC ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide l'avenant n° 1 comme suit :
  - Montant initial du marché : 36 781 € HT
  - Montant de l'avenant n°1 : 2 773 € HT
  - Montant total du marché : 39 554 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 tel que présenté.
- Précise que la dépense sera engagée sur l'opération 24- Marais, de la section d'investissement.

### **AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE**

Madame SEILLIER rappelle que le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide avait été attribué à la Ville de Fontenay le Comte pour un montant de 3,06 € le repas ;

Elle informe que la Ville de Fontenay le Comte ne peut plus maintenir ses tarifs du fait de l'inflation. Un accord a été trouvé entre les deux collectivités pour une prestation au prix de 3,45 € le repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AM 95**

Dans le cadre de la vente entre particuliers de la maison d'habitation située 27 rue Jean Jaurès, il est apparu que les différents aménagements de voirie du carrefour RD30/RD68/ rue de la Martinière ont empiété sur la parcelle cadastrée AM 95.

En accord avec la propriétaire, Monsieur le Maire propose de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'acquérir au prix de 1 euro, environ 10m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AM 95.
- Dit que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

### **MODIFICATION DE L'EMPLOI PERMANENT CRÉÉ PAR DELIBERATION N° 2022-040 EN DATE DU 9 JUIN 2022 SUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON-COMPLET**

Monsieur le Maire informe que le changement d'horaires des élèves scolarisés en classe de maternelle **de l'école** André Turcot, a pour incidence **d'augmenter le temps de**

travail d'un agent **d'un quart d'heure par jour d'école** (soit 10,54 heures hebdomadaires en lieu et place de 10,19 heures hebdomadaires).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de modifier le poste à 10,54 heures hebdomadaires.

### **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 7 août 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Le Langon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2022**

Après en avoir été informé, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – exercice 2022.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY VENDEE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2022**

Après en avoir été informé, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif présenté par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – exercice 2022.

### **DROIT DE CHASSE**

Vu la demande reçue,

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal attribue son droit de chasse à Monsieur Frédéric MOUCHARD pour la saison de chasse 2023-2024.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Rencontrant des difficultés de bornage, la vente du logement 5 rue Jules Ferry est provisoirement suspendue. Monsieur le Maire doit rencontrer le notaire à ce sujet.
- ✚ Monsieur le Maire souhaite rencontrer les 4 Maires des communes utilisant le tennis de Le Langon afin de discuter du financement des travaux à effectuer, et propose une visite conjointe le vendredi 22 septembre 2023.
- ✚ Madame ARRESTAYS donne connaissance de l'avancement du projet de schéma cyclable entre communes. Madame COULON Maire de Mouzeuil-Saint-Martin, s'est montrée très favorable à l'aboutissement de la liaison Le Langon-Mouzeuil-Saint-Martin, avant la fin de cette mandature.
- ✚ Monsieur BAUSMAYER informe de l'arrêt d'activité provisoire du football club langonnais.
- ✚ Madame MARTINET s'étonne que le ball-trap du 2 septembre ait eu lieu si près des maisons occasionnant des nuisances sonores tard le soir. Les futurs organisateurs seront invités à prévoir un lieu plus éloigné des habitations.
- ✚ Monsieur CORBIN souhaite avoir des nouvelles sur le projet de conseil municipal des enfants. Madame Anne AIME l'informe qu'elle est en relation avec le Maire de Foussay-Payré, commune où cette instance est déjà en place.
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 5 octobre 2023.

La séance est levée à 22h10

Le Maire  
Alain BIENVENU



Le Secrétaire  
Jacqueline ARRESTAYS

